

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2328

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum- Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon et le Département de la Moselle

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2328**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Lugdunum- Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel entre la Métropole de Lyon et le Département de la Moselle

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole, par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, a adopté sa stratégie culturelle 2021-2026 et a déterminé, comme axe prioritaire, le développement de la culture comme levier d'inclusion sociale.

Il s'agit, par ce biais, de développer une politique d'éducation artistique et culturelle, de soutenir des interventions culturelles en matière de solidarité et d'inclusion sociale et d'offrir un cadre de coopération culturelle avec la politique de la ville.

Lugdunum - Musée et Théâtres romains, équipement culturel en régie de la Métropole, a conçu et présenté au public en 2021 une exposition temporaire intitulée *Une Salade, César ? La cuisine romaine de la taverne au banquet*. En partant de questions quotidiennes liées à notre alimentation, les contenus proposés montrent en quoi les pratiques alimentaires des Romains de Lugdunum font écho avec les enjeux actuels.

En complément, et de manière à irriguer le territoire, un module itinérant a été réalisé afin que cette thématique soit exposée hors les murs du Musée, notamment dans les médiathèques de la Métropole.

II - Le partenariat culturel proposé

Le parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim, dont la partie française est propriété du Département de la Moselle, se situe de part et d'autre de la frontière franco-allemande.

Ce projet transfrontalier, initié en 1989, montre, au sein d'un espace de 70 hectares, les vestiges archéologiques retrouvés sur les lieux.

Le Département de la Moselle souhaite reprendre le concept de l'exposition *Une Salade, César ? La cuisine romaine de la taverne au banquet* en reproduisant le module itinérant conçu par Lugdunum - Musée et Théâtres romains afin de l'exposer au sein du musée du parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim.

Il est ensuite prévu que ce module, traduit également en allemand, soit mis en itinérance auprès d'autres institutions culturelles (Grand-Est, Allemagne, Luxembourg).

Une convention de partenariat est proposée pour établir les conditions de prêt, à titre gratuit, du concept et des contenus scientifiques de l'exposition et son module itinérant, pour la part qui est de la responsabilité de la Métropole.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la convention de partenariat à signer avec le Département de la Moselle qui permettra, sur la base de cette collaboration institutionnelle, d'offrir au public de la Région Grand Est et des pays germanophones frontaliers, une approche étoffée, renouvelée et ludique sur le thème de l'alimentation à l'époque romaine, initiée par Lugdunum - Musée et Théâtres romains ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de partenariat culturel entre la Métropole et le Département de la Moselle, relative à l'exposition *Une salade, César ? La cuisine romaine, de la taverne au banquet* et sa version itinérante.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-302837-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
